

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt trois juillet
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Date de convocation : le 16 juillet 2024

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BAUDE Théo, Mme VIOT Martine, , M. GILLARD David, Mme TALBERT Maria, Mme JAMOT Hélène, Mme VIOT Martine, M. BRAULT Sébastien, Mme MARCHAIS Sandrine

Absents représentés : Mme GROUX Gisèle donne pouvoir à Mr POULLE Guy, Mr GROUX Guy donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, Mr HERBERT François Xavier donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal

Absents non représentés : Mme de ST SALVY Marie-Christine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

La séance est enregistrée.

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Hélène se présente et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du 4 juillet 2024
- 2- Autorisation remboursement conseiller municipal
- 3- Bail local professionnel (7 bis rue de la Grand' maison)
- 4- Création emploi non permanent Adjoint technique territorial : agent périscolaire polyvalent
- 5- Modification temps de travail Adjoint technique à temps non complet
- 6- Cession parcelle cadastrée B1532
- 7- Modification règlement intérieur ALSH : révision tarifaire
- 8- Achat classe mobile
- 9- Informations du Maire

N°2024-49. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 JUILLET 2024

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2024.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2024.

N°2024-50. AUTORISATION REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN CONSEILLER MUNICIPAL

Un conseiller municipal, Monsieur GROUX Guy, a procédé au paiement de réparations sur le broyeur Kerry, matériel technique communal (remplacement roulement du rotor, renforcement des patins, remplacement courroie et contrôle niveau huile), sur ces deniers personnels car il n'était pas possible de régler le fournisseur par mandat administratif, pour un montant 763.18€
Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lui rembourser cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE, à l'unanimité, le remboursement de la somme de 763.18€ à Monsieur Guy GROUX**

N°2024-51. BAIL LOCAL PROFESSIONNEL

Suite au départ de Mme GILLARD, exerçant l'activité de sage-femme, une annonce de remise en location a été publiée et 4 candidatures ont été reçues (osthéopathe, diététicienne-nutritionniste, psychologue, infirmière puéricultrice).

Monsieur le Maire propose la candidature et l'activité qui semble être la plus adaptée au contexte et aux besoins de la commune, sur proposition de la commission Commerce, puis de fixer les modalités de location du local commercial situé 7bis rue de la Grand'maison

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **ATTRIBUE, à la majorité (Pour : 13 voix – Contre : 1 voix), le local à Mme Viollet Laetitia pour y exercer la profession de Diététicienne Nutritionniste**
- **APPROUVE, à l'unanimité, les conditions du bail annexé, qui prendra effet le 1^{er} octobre 2024 pour une durée de 6 ans**
- **FIXE le loyer mensuel à 109€ HT soit 130.80€ TTC**

N°2024-52. CREATION EMPLOI NON PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL : AGENT PERISCOLAIRE POLYVALENT

Annule et remplace la délibération N°2024-37 du 23 mai 2024

Afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire, il s'avère nécessaire de renforcer l'équipe d'animation de la garderie. Par conséquent, il est proposé de modifier le poste créé le 23/05/2024 en proposant

→ 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (9.31/35^{ème}), pour assurer les missions d'agent périscolaire polyvalent, garderie et pause méridienne (CDD accroissement temporaire activité), sur la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025. L'agent sera rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE

- **La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour la pause méridienne et la garderie, du 02/09/2024 au 04/07/2025, à raison de 9.31/35^{ème}**

N°2024-53. MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (emploi permanent)

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent périscolaire polyvalent permanent à temps non complet (25/35^{ème}) afin d'y intégrer le temps d'animation ALSH de l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- **la création, à compter du 1^{er} septembre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (29.31 heures hebdomadaires) d'agent périscolaire polyvalent sur le grade d'adjoint technique**
 - **la suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (25.00 heures hebdomadaires) d'agent périscolaire polyvalent sur le grade d'adjoint technique**
- Et PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice**

N°2024-54. CESSION PARCELLE CADASTREE N°B 1532

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2211-1 à 2211-19 et L.2241-1,

Considérant le courriel reçu le 11 juillet 2024 de Monsieur BAUDOIN Jeremy, gérant de la SCI BODUF faisant le souhait de se porter acquéreur de cette parcelle pour 70 000€. Le projet présenté concerne la construction de 2 maisons jumelées d'environ 110m² chacune avec garage.

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de la parcelle communale B1532,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 11 voix, Contre : 0 voix, Abstentions : 3 voix)

- **ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée B 1532 d'une superficie de 511m²**
- **AUTORISE la vente à Mr BAUDOIN Jérémy au prix de 70 000€.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette vente, dite amiable, dont l'acte sera dressé par notaire dans les conditions de droit commun, les frais étant portés par l'acquéreur**

Madame ROLSHAUSEN interpelle l'assemblée sur le fait que la commune ne disposera plus de réserve foncière, dans le cas où un besoin pour des projets communaux se présenterait.

Il est également soulevé les difficultés actuelles de circulation dans rue des Commaillères, notamment à l'intersection avec le Petit Vouvray. Avec le nouveau flux lié au pôle santé, il faudra certainement revoir les aménagements.

N°2024-55. MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR ALSH : REVISION TARIFAIRE

Lors de sa séance du 29 juin 2024, le conseil communautaire a voté une nouvelle grille tarifaire applicable aux familles pour l'ensemble des ALSH du territoire, à compter du 1^{er} septembre 2024. Les règlements intérieurs de chaque structure doivent donc être mis à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents

- **APPROUVE la modification du règlement intérieur de l'ALSH en incluant l'actualisation tarifaire suivante :**

TARIFICATION POUR ENSEMBLE DES ALSH (3-12 ans) CCGR						
(hors coût adhésion à l'association quand le gestionnaire de l'ALSH est une association)						
Tranches de quotient familial CAF - Taux d'effort applicables - Tarifs sur amplitude de l'ouverture de l'accueil						
pour les habitants de la Communauté de Communes de Gâtine-Racan				pour les habitants hors de la Communauté de Communes de Gâtine-Racan		
	MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES (repas du midi et goûter compris) Amplitude du service soit 11h	MERCREDI après-midi (repas du midi et goûter compris) Amplitude du service soit 6h30	MINICAMP (1 journée + 1 nuit)	MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES (repas du midi et goûter compris) Amplitude du service soit 11h	MERCREDI après-midi (repas du midi et goûter compris) Amplitude du service soit 6h30	MINICAMP (1 journée + 1 nuit)
Tranches de QF	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort
<= 500	0,90%	0,53%	1,35%	0,90% + 0,45% = 1,35%	0,80%	1,80%
501 à 850	1,00%	0,59%	1,50%	1%+0,5% = 1,50%	0,89%	2,00%
851 à 1200	1,10%	0,65%	1,65%	1,65%	0,97%	2,20%
1201 =>	1,20%	0,71%	1,80%	1,80%	1,06%	2,40%
PRIX PLANCHER	3.96 €	2.34 €	5.95 €	5.95 €	3.52 €	7.93 €
PRIX PLANCHER A L'HEURE	0.36 €	0.36 €		0.54 €	0.54 €	
PRIX PLAFOND	15.86 €	9.37 €	23.79 €	23.79 €	14.06 €	31.72 €
PRIX PLAFOND A L'HEURE	1.44 €	1.44 €		2.16 €	2.16 €	

N°2024-56. ACHAT D'UNE CLASSE MOBILE

Monsieur le Maire propose d'acquérir une classe mobile en valise avec 7 PC portables permettant de renouveler le matériel informatique de l'école et de faciliter la gestion du matériel et le déplacement de salle en salle. Par conséquent il ne sera plus nécessaire d'utiliser une pièce entière pour le matériel informatique. La salle informatique pourra donc être affectée à un autre usage, à définir avec la commission communale concernée.

Le devis présenté s'élève à 8 336.40€ TTC.

Mme Jamot indique qu'il est possible de se rapprocher d'entreprises qui renouvellent régulièrement leur matériel informatique pour bénéficier de dons ou d'acquisitions à moindre coût.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité

- **CONSIDERE que d'autres pistes d'équipements informatiques (ex : dons d'entreprises) doivent être étudiées**
- **DECIDE en conséquence de reporter la décision d'achat (Pour : 13 voix, Abstention : voix)**

INFORMATIONS

⇒ Prochaines séances du Conseil Municipal : 19 septembre 2024 - 18h30 et 17 octobre 2024 - 18h30

⇒ Monsieur le Maire indique que le choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet de requalification de la place St Pierre se porte sur l'Atelier GAMA

⇒ Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres pour la création du pôle santé est terminé : 36 plis ont été déposés sur l'ensemble des 12 lots (sauf les lots 11 et 12 restés infructueux). L'ouverture des plis et l'analyse seront réalisés par le cabinet d'architecture ARTEIA.

La séance est levée à 19h25

Fait à Cerelles, le 31 juillet 2024
Certifié conforme,
Le Maire, Guy POULLE



La secrétaire de séance,
Hélène JAMOT